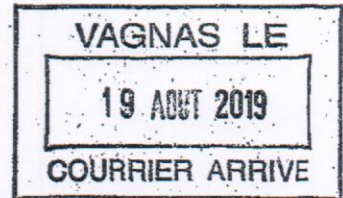




PRÉFET DE L'ARDÈCHE



Direction départementale  
des territoires

Service environnement  
Pôle eau

Affaire suivie par : Pierre-Adrien Salmand  
Tél : 04 75 66 70 78  
pierre-adrien.salmand@ardeche.gouv.fr

Le directeur départemental à  
Monsieur le maire  
Place de l'église  
07 150 Vagnas  
Privas, le **08 AOUT 2019**

**Objet :** Bilan de fonctionnement assainissement collectif

**Réf. :** BFAC\_Vagnas\_Brujas\_2018

Monsieur le maire,

En application de l'article 22 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, mon service donne un avis sur la conformité des systèmes d'assainissement collectifs.

La station d'épuration de Vagnas, quartier de Brujas, de type « filtre à sable », a une capacité nominale de 50 équivalents habitants (EH).

Il a été relevé que cette station fonctionne très mal, et ce depuis plusieurs années. Le rejet des eaux traitées n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, et une partie des eaux usées est by-passée.

Le système d'assainissement est donc déclaré **non-conforme** en équipement et performance au titre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 pour l'année 2018.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître, dans un délai maximum de 1 mois, les éventuelles précisions ou corrections que vous souhaiteriez voir apporter aux éléments figurant ci-dessus.

*En l'état actuel, le système d'assainissement n'est plus en capacité d'accepter de nouveaux raccordements et des mesures vont être prises pour restreindre l'urbanisation du quartier de Brujas de la commune de Vagnas.*

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Adjoint au Responsable du Pôle Eau

Eric CAMPBELL

**Copie à :**

Agence de l'Eau RMC : [Magali.PICARD@eaurmc.fr](mailto:Magali.PICARD@eaurmc.fr)

Département : Francis HUBERT <[fhubert@ardeche.fr](mailto:fhubert@ardeche.fr)>

SATESE : [dmarteau@ladrome.fr](mailto:dmarteau@ladrome.fr)